

MAIRIE
DE
LA CLUSE ET MIJOUX
25300

Tél : 03.81.69.41.12
Fax : 03.81.69.51.68

Séance n° 01

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022
à 20 h 30**

Présents : Yves LOUVRIER - Régine TISSOT - Gérôme VALLET - Marie FLUCHOT -
Brigitte PARIS - Philippe PIRALLA - Norbert CÔTE-COLISSON - Fanny
BRENET - Franck VIEILLE - Sandra MONTRICHARD Anthony MASNADA

Absents excusés : Sylvie DOS SANTOS- Virginie CONTOUX– Samuel GUYON

Absent non excusé : Claude ROBBE

Procurations de : Sylvie DOS SANTOS à Gérôme VALLET
Virginie CONTOUX à Sandra MONTRICHARD
Samuel GUYON à Franck VIEILLE

Secrétaire : Philippe PIRALLA

Ordre du jour :

1. **Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**
2. **Demande de subvention – DETR – VC n° 3 « route des Parrods »**
3. **Demande de subvention – DETR – VC n° 10 « route des Pussets»**
4. **Demande de subvention – DETR – VC n° 24 « Chemin des Petits Fourgs »**
5. **Reversement par le SYDED d'une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)**
6. **Questions diverses**

Compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2021 : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2021.

1. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

Droits de préemption urbain :

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles cadastrées :

- Section AB n° 171 - « a La Cluse » d'une superficie totale de 1097m²
(DEC n° 01//2022 – 02/2022 et 03/2022)

2. Demande de subvention – DETR – VC n° 3 « route des Parrods » :

Après exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ s'engage à réaliser et à financer le projet concernant les travaux de restructuration et de renforcement de la voie communale n° 3 « route des Parrods », estimés à 42 327.00€ H.T. comme suit :
 - travaux estimés à 40 337.00 € H.T
 - frais d'étude estimés à 1 990.00 € H.T.
- ✓ se prononce sur le plan de financement suivant :

- Montant subventionnable	42 327.00 €
- Subvention du DETR 30 %	12 698.00 €
- Fonds libres (TTC)	29 629.00 €
- ✓ sollicite l'aide financière de l'Etat.

3. Demande de subvention – DETR – VC n° 10 « route des Pussets » :

Après exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ s'engage à réaliser et à financer le projet concernant les travaux de restructuration et de renforcement de la voie communale n° 10 « route des Pussets », estimés à 43 597 € H.T. comme suit :
 - travaux estimés à 41527.00 € H.T
 - frais d'étude estimés à 2 070.00 € H.T.
- ✓ se prononce sur le plan de financement suivant :

- Montant subventionnable	43 597.00 €
- Subvention du DETR 30 %	13 079.00 €
- Fonds libres (TTC)	30 518.00 €
- ✓ sollicite l'aide financière de l'Etat.

4. Demande de subvention – DETR – VC n° 24 « chemin des Petits Fourgs » :

Ajourné.

5. Taxe sur la consommation finale d'électricité - Reversement par le SYDED d'une fraction de la taxe

Le Comité Syndical du SYDED, lors de ses séances 02 avril 2021 et du 17 décembre 2021, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de 8.5 à compter du 1^{er} janvier 2022, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;
- Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE), une fraction égale à 25% du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à celle du SYDED, et ce avant le 1^{er} juillet et pour application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ▶ *D'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 25% du montant de Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1^{er} janvier 2023 ;*
- ▶ *De donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

6. Questions diverses :

- Courrier de Mr et Mme BINETRUY pour une demande d'achat ou location d'un terrain communal : Une réponse négative par le Maire leur sera donnée avec explications.
- Travaux de l'école : point sur les appels d'offre, sur le déménagement.
- Boubaki : le point sur les 4 jours d'animation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

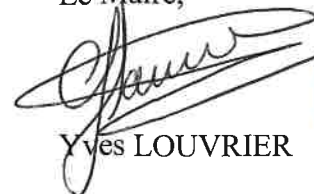
Fait à La Cluse et Mijoux, le 27 janvier 2022

La secrétaire de séance,

Philippe PIRALLA



Le Maire,



Yves LOUVRIER



